



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de SEUR dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François GERMAIN, Maire.

PRESENTS : MM GERMAIN – LEMAIRE– Mme ROBINET - GOBIN – Mme AMIOT – CATHELIN – Mme PICHÉREAU – SENE – GRISARD – Mme FANTIN – Mme TAILLANDIER.

M GOBIN a été nommé secrétaire

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 11

Absents : 0

Pouvoir : 0

Objet : Taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2026.

Aussi, Monsieur le Maire indique à l'assemblée les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix Pour de maintenir les taux d'imposition au titre de l'année 2026, à savoir :

- Foncier Bâti : 48.28 %
- Foncier Non Bâti : 56.82 %
- Taxe d'habitation : 13.31 %

pour un produit fiscal attendu de 181 408 €.

Objet : Affectation du résultat

Après avoir présenté le compte financier unique 2025, approuvé le 09 mars 2026

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 150 173.86 €
- un déficit cumulé d'investissement de 131 578.41 €
- un solde positif de restes à réaliser de 71 300 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 60 278.41 €
- le solde disponible 89 895.45 € est affecté comme suit :
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 89 895.45 €.

Objet : Budget primitif 2026

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 24 avril 2026 pour participer à la réunion du 28 avril 2026 à 19h00.

Les membres du Conseil présents ont délibéré sur le Budget Primitif 2026 qui a été approuvé à l'unanimité.

La section de fonctionnement s'équilibre à 415 670.45 € et l'investissement à 183 190.41 €.

Conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, l'Assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5 %